

République Française  
Département Haute-Corse  
Commune de FURIANI

Séance du 16 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
09/09/2021		
Date d’Affichage		
17/09/2021		

DCM N°2021-72

L’an deux mil vingt et un

Et le seize septembre

à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique en présentiel sur convocation de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

22 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON-MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

M. BIAGGINI Jean a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis  
M. BATTISTI Gilles a donné procuration à Mme GIAMARCHI Marie-Dominique  
M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à Mme DARNAUD Laure  
M. MALPELI Stéphane a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine  
M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. SILVESTRI Dominique  
Mme FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

1 Membre absent : M. LECA Jean-Louis

Madame Francine ALBERTINI est nommée secrétaire

Objet de la délibération  
Noms de rues  
jouxant le stade  
A. Cesari

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal :

CONSIDERANT que dans le cadre des attributions prévues par l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination des voies publiques de la commune relève de la compétence du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT la demande des adhérents et des membres du Bureau du Socios Etoile Club Bastiais qui, afin de rendre hommage aux différentes personnalités qui ont œuvré pour le club de football, proposent de dénommer les voies jouxtant le stade Armand Cesari comme suit :

- Voie qui longe la voie ferrée : « Strada di U Populu Turchinu »
- Voie qui longe la tribune Nord : « Voie Docteur Pierre Luciani »
- Voie qui longe la tribune Est : « Voie Hans Ruesch »
- Voie qui longe la tribune Sud : « Voie Charles Orlanducci »
- Voie qui longe la tribune Ouest : « Voie Antoine Redin »

OUI l’exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l’unanimité :

**DECIDENT**

De suivre les propositions des adhérents et membres du Bureau du Socios Etoile Club Bastiais et de dénommer les voies jouxtant le stade Armand Cesari comme ci-dessus exposé.

**AUTORISE**

Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

